



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°05/2023 Au Conseil Général

Budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le budget de la Commune de Missy pour l'exercice 2024 prévoit un total des revenus de CHF 1'217'500.- et un total des charges de CHF 1'351'000.-. Ce qui représente un déficit de CHF 133'500.- soit 10.96 % des revenus.

Voici, chapitre par chapitre, le budget 2024 de la Commune de Missy :

Budget 2024	2024			2023		
	Revenus	Charges	Résultats	Revenus	Charges	Résultats
1. Administration générale *	8 300	262 900	-254 600	8 600	222 800	-214 200
2. Finances	938 900	181 400	757 500	925 500	173 000	752 500
3. Domaines et bâtiments	108 500	84 900	23 600	103 500	94 900	8 600
4. Travaux	119 400	320 200	-200 800	85 400	264 200	-178 800
5. Instruction publique	0	219 800	-219 800	0	190 500	-190 500
6. Police	2 700	53 300	-50 600	800	49 100	-48 300
7. Sécurité sociale	0	188 800	-188 800	0	154 800	-154 800
8. Services industriels	39 700	39 700	0	38 700	38 700	0
Totaux	1 217 500	1 351 000	-133 500	1 162 500	1 188 000	-25 500
	-133 500			-25 500		

* Administration générale, voir explication en page 3

Evolution des précédents budgets :

Budget	2022	2021	2020
Revenus	1 162 500.00	1 193 300.00	1 253 320.00
Charges	1 188 000.00	1 249 810.00	1 274 904.20
Différence	-25 500.00	-56 510.00	-21 584.20

COMMENTAIRES GENERAUX

La **population** retenue pour établir ce budget est le nombre officiel d'habitants au 31 décembre 2022, soit **387 habitants**. Les montants figurant au budget, sont arrondis à la centaine supérieure pour les charges et à la centaine inférieure pour les produits

COMMENTAIRE CHAPITRE PAR CHAPITRE

Seuls les postes nouveaux ou ceux qui présentent un écart significatif soit avec le budget 2023, soit avec les comptes 2022 seront commentés.

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 Municipalité

101.301.00 Traitements et vacations

Le montant est basé sur les heures de vacations 2022, $662.65 \times 40.- = 26'506.-$ + les forfaits de 29'500.-.

101.303.00 Charges sociales

Les charges sociales varient en fonction de la soumission ou non à l'AVS des membres de la Municipalité.

110 Administration

101.301.00 Traitements du personnel communal

La Municipalité a décidé d'engager Mme Jessica Aguey, à 20% pour 2024, afin de mettre à jour les archives communales. La répartition des salaires du personnel de voirie est calculée sur la base des heures effectuées à fin août 2023, en appliquant la règle de trois. Voir le tableau ci-dessous.

Compte n°	Titres	Budgets		Comptes
		2024	2023	2022
110.301.00	Administration	92 100	71 500	69 011
350.301.00	Bâtiments	2 100	3 000	2 720
355.301.00	Terrain du FC et buvette	1 200	1 600	1 089
430.301.00	Routes, chemins, neige	1 300	1 700	1 599
440.301.00	Parcs, promenades, cimetière	4 900	6 200	5 711
451.301.00	Déchetterie	4 400	4 400	4 099
810.301.00	Service des eaux	500	1 000	487
Salaires totaux		106 500	89 400	84 716

Aucune autre explication ne sera commentée pour les sept comptes ci-dessus.

Concernant l'électricité, une augmentation de 16% a été calculée pour le budget 2024, l'augmentation réelle au 1^{er} janvier sera de 31.75 %, mais comme le décompte final du Groupe E qui nous parviendra en juin prendra en compte 6 mois de l'exercice 2023 et les 6 premiers mois de 2024, on ne tient compte que de la moitié de cette augmentation.

110.303.00 Assurances sociales, 110.304.00 Caisse de pension, 110.305.00 Assurances maladie et accident

Les charges sociales et assurances sont proportionnelles aux salaires.

110.309.00 Frais de formation et autres

Il faut prévoir plusieurs cours de formation permanente pour la secrétaire et le boursier (MCH2)

110.317.00 Frais de réception, manifestation

Le repas du personnel est comptabilisé dans ce compte. La fête du 1^{er} août aura lieu en collaboration avec les communes de St-Aubin et de Vallon, la coutume est d'offrir le repas aux participants.

110.319.00 Cotisations

La cotisation ARBV et COREB était fixée à CHF 11.- par habitant en 2022 contre CHF 8.50 en 2023 et 2024.

110.436.00 Remboursements de tiers

Aucun montant n'est prévu au budget 2024, celui figurant dans les comptes 2022 était la collaboration de Daniel Oulevey à Grandcour.

150 Affaires culturelles et loisirs

150.313.00 Remplacement de balançoire vers le terrain du FC

La Municipalité prévoit le remplacement de la balançoire dans l'espace détente.

180 Transports publics

180.351.00 Participation déficit TP – Bassin 2 Broye

Les montants à charge des communes sont transmis par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Pour Missy, la charge budgétée pour 2024 est de CHF 17'673.40.

190 Service informatique

190.318.00 Service d'entretien informatique

Le budget est basé sur les comptes 2022 avec une augmentation prévue pour le passage à MCH2 (CHF 10'800.- sur trois ans).

2 FINANCES

21 Impôts

210.400.01 Impôt sur le revenu PP, 210.400.02 Impôt sur la fortune PP, 210.401.10 Impôt sur le bénéfice PM, 210.401.20 Impôt sur le capital PM

Les montants portés au budget sont évalués sur la base des acomptes à fin août 2023 et leur évolution. Ils sont également adaptés au nouveau taux d'imposition communal qui passe de 72 à 69%.

210.402.00 Impôt foncier

Le montant est basé sur les comptes 2022.

210.400.03 Impôt à la source, 210.403.00 Gains immobiliers 210.404.00 Droits de mutation, 210.405.00 successions, donations.

Estimation basée sur la moyenne des trois dernières années comptables :

Libellé	2022	2021	2020	Moyenne
Impôt à la source	10 203.67	21 347.90	14 087.59	15 213.05
Gains immobiliers	47 550.25	16 164.00	6 413.90	23 376.05
Droits de mutation	32 995.40	8 421.75	25 626.40	22 347.85
Successions, donations	0.00	0.00	0.00	0.00
	80 545.65	24 585.75	32 040.30	45 723.90

Péréquation, police et cohésion sociale

220.351.02 Alimentation péréquation, 220.451.02 Produits péréquation, 620.351.00 Réforme policière, 720.351.00 Cohésion sociale

Vous trouverez ci-dessous les détails des acomptes de charges et produits, transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

<i>Valeur du point d'impôt péréquatif</i>	8 376	8 044
Péréquation directe (220.351.02 et 220.451.02)	2024	2023
Alimentation de la péréquation directe (charge)	-164 198	-155 081
Produits de péréquation		
Population	50 760	47 223
Solidarité des communes	210 238	196 721
Dépenses thématiques	45 868	27 040
Total des produits de péréquation	306 866	270 984
Total net de péréquation directe	142 668	115 903
Facture policière (610.351.00)		
Facturation aux communes délégatrices	-15 163	-14 526
Répartition du solde	-10 393	-9 859
Total de facture policière	-25 556	-24 385
Cohésion sociale (720.351.00)		
<u>Prélèvements conjoncturels</u>		
Droits de mutation, gains immobiliers et succession (1/2 des produits 2022)	-40 273	-12 293
<u>Solde réparti en points d'impôts (12.5) (Acomptes 2023 = 12.7)</u>	-104 685	-102 138
Total de cohésion sociale	-144 958	-114 431
Total péréquation et factures cantonales	-27 846	-22 913
Evolution de péréquation	4 933	

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

31. Terrains

310.423.01 Loyer pour antennes 5G

Dès la mise en service de l'antenne 5G, Swisscom doit à la commune un loyer annuel de CHF 6'800.-. Ce loyer sera indexé annuellement.

351.312.00 Electricité, chauffage,

Ce compte comprend principalement du mazout et peu d'électricité. Aucune augmentation du mazout n'a été annoncée pour 2024, par optimisme, le budget n'a pas été augmenté, il est basé sur les comptes 2022.

351.314.00 Grande salle et ex-école

Un contrat existe pour la désinfection et la lutte contre les rongeurs, quelques frais d'entretien variables sont nécessaires. La maintenance du défibrillateur est comprise dans ce compte et la taille de deux platanes est à prévoir également.

352.322.00 Intérêt emprunt Raiffeisen

Le contrat de prêt sera échu en février 2024, et remboursé. Donc il n'y aura que deux mois d'intérêts à payer.

353.314.00 Entretien de l'église

Un montant de CHF 10'000.- avait été prévu pour la réparation de la cloche et de l'horloge en 2023.

354.312.00 Electricité, chauffage

Le montant est estimé en rapport à la consommation récente d'électricité et à l'évolution des prix.

355.312.00 Electricité, carburant

Par convention, l'électricité sera à charge du FC.

355.314.00 Entretien

L'enrouleur d'arrosage a été changé en 2023, le budget 2024 est basé sur les comptes 2022, en plus la Municipalité prévoit d'aménager la protection du site.

355.427.00 Locations

Le budget est basé sur les locations 2022 au FC Centre-Broye.

4 TRAVAUX

41 Service technique

410.318.02 Frais juridiques

Les frais sont en augmentation suite à plusieurs recours.

410.352.00 Prestations de l'AISTBV

Le montant est celui prévu au budget de l'association, part de la commune de Missy.

42 Service de l'urbanisme

420.318.00 Frais juridiques

En plus du montant de base de CHF 10'000.-, la Municipalité prévoit un supplément de CHF 20'000.- pour assurer la suite de l'enquête publique du PGA.

43 Routes

430.312.00 Energie éclairage public

Solde 2022 + 16%.

430.314.02 Aménagement et entretien des chemins AF

Plusieurs chemins présentent des affaissements et doivent être remis en état. L'équivalent des montants à charge sera prélevé au fonds de réserve, comptes 430.480.00.

44 Parcs, promenades, cimetière

45 Ordures ménagères et déchets

450.318.00 Vidange benne, transport, traitement ordures ménagères

Solde fin juillet 2023, CHF 2'126.05 / 7 x 12 = 3'644.60.

451.318.00 Collecte, transport et traitement des déchets

Solde fin septembre 2023, CHF 12'371.- / 9 x 12 = 16'494.66.

451.318.01 Frais d'étude pour la collecte des déchets

La Municipalité étudie la possibilité de se regrouper avec une autre commune afin d'améliorer le service et d'augmenter les heures d'ouvertures.

451.322.00 Déchetterie, défalcatons

Basé sur les comptes 2022.

451.434.01 Taxes déchetterie

Afin d'obtenir un taux de couverture suffisant, la Municipalité a décidé d'augmenter la taxe par habitant de CHF 50.- à CHF 70.-, conformément à l'art. 12 B1 du règlement communal sur la gestion des déchets.

46 Réseau d'égouts, d'épuration

460.322.00 Intérêt emprunt BCV

L'emprunt a été entièrement remboursé en 2023.

461.352.00 AGMV – part commune de Missy

La répartition entre les trois communes membres de l'AGMV se calcule en fonction du nombre d'équivalent-habitants épurés. La commune de Missy participe pour **19.19%** aux frais de fonctionnement, soit **CHF 55'804.50**. Un montant de **CHF 9.-** par habitant est prélevé pour le traitement des micropolluants, dans l'attente du raccordement à l'EPARSE.

461.434.00 Taxe unique de raccordement

Cette taxe est totalement imprévisible car elle est liée aux permis de construire accordés pour de nouvelles unités locatives, il est donc préférable de ne rien mettre au budget.

47 Cours d'eau et digues470.465.00 Amortissement achat de grappin

Le grappin sous convention du 9 août 2016 arrive en fin d'amortissement.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE**50 Administration des écoles**510.352.00 Ecole primaire510.352.01 Parascolaire520.352.00 Ecole secondaire

Pour ces trois postes, les montants ont été calculés par l'ASIPE, selon convention, la moitié des coûts est répartie en fonction du nombre effectif d'élèves et l'autre moitié est répartie en fonction de la population.

	<u>Répartition des coûts</u>				<u>Budget 2024</u>			Budget 2023		
Parascolaire	1 386 418	Habitants	19 975	34.70	387	13 430.38	28 958.26		366	21 988.45
		Elèves	1 875	369.71	42	15 527.88			37	
Primaires	6 358 982	Habitants	19 975	159.17	387	61 600.15	132 820.75	159.51	366	121 742.80
		Elèves	1 875	1 695.73	42	71 220.60		1 712.54	37	
Secondaires	2 596 526	Habitants	19 975	64.99	387	25 152.83	50 467.14	63.81	366	38 825.84
		Elèves	718	1 808.17	14	25 314.32		1 933.84	8	

6 POLICE

61 Corps de police

610.351.00 Part communale à la police cantonale

Voir explications sous « Péréquation » page 5.

620.351.00 Service population

Le service de la population prévoit le renouvellement en ligne des permis C sans donner plus d'informations quant aux coûts, le montant mis au budget correspond au budget 2022.

650.352.00 Part aux frais du SDIS Broye-Vully

Les parts communales sont réparties selon la population des communes. Le budget du SDIS 2024 prévoit un montant de CHF 41.71 / hab. contre 38.- pour le budget 2023. L'augmentation est liée entre autre au développement du service, à l'augmentation du personnel et aux nouvelles directives de l'ECA.

66 Protection civile

660.351.00 Quote-part au financement de la P.C.

Selon le budget transmis par l'Organisation régionale de la protection civile région Payerne (ORPC), il faut prévoir CHF **16.60** par habitant (CHF 17.- budget 2023).

7 SECURITE SOCIALE

720.352.00 ARAS, ARAJ, FAJE, Fondation Cherpillod

Les charges relatives aux agences d'assurances sociales sont reprises par le canton, aucun montant n'est à prévoir dans le budget 2024.

ARAJ (Accueil de jour des enfants), selon les nouveaux statuts, Art. 27, « Les frais à charge des communes sont répartis pour moitié par habitant et pour moitié en fonction du nombre d'heures utilisées par les habitants de la commune. Pour 2024, il faut prévoir un montant de CHF 103.25 par habitant contre CHF 100.74 en 2023.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

810.312.00 Achat d'eau

Ce compte est basé sur les acomptes 2023, 4 x CHF 7'544.- = 30'176.- et tient compte de l'augmentation de TVA de 0.4 %, soit CHF 30'296.70.

810.314.00 Entretien du réseau d'eau, autocontrôle et relevés SIT

Un montant a été ajouté en vue des relevés pour le SIT (Service d'information du territoire).

AMORTISSEMENTS

Ci-dessous, la liste des amortissements obligatoires en 2024 :

Libellé	Comptes		Solde début	mortissement	Solde fin	Durée
Tracteur tondeuse	355.331.00	9146.000	7 982.50	1 000.00	6 982.50	2031
Route du village	430.331.00	9141.002	74 000.00	33 000.00	41 000.00	2026
Tracteur tondeuse part routes	430.331.03	9146.000	3 991.25	500.00	3 491.25	2031
Génératrice (PRU)	352.331.01	9146.001	1 999.00	500.00	1 499.00	2027
Route "PQ En l'Ecrua"	430.331.01	9141.004	74 000.00	5 000.00	69 000.00	2038
Place du village	440.331.00	9141.005	157 259.30	20 000.00	137 259.30	2031
Tracteur tondeuse	440.331.03	9146.000	3 991.25	500.00	3 491.25	2031
Place de jeu - PM01-2021	440.331.01	9141.006	42 427.80	5 400.00	37 027.80	2031
Réseau d'eau "PQ En l'Ecrua"	810.331.01	9144.001	12 000.00	1 000.00	11 000.00	2035
Totaux			369 668.60	66 900.00	303 768.60	

Les amortissements du patrimoine administratif deviennent obligatoires dès l'année qui suit la fin des travaux.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

(Entre parenthèses = codes par nature)

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité financière réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (380/480 - 381/481), les imputations internes (390/490), et ajouter les amortissements (330/331 - 332/333) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de marge d'autofinancement		Budget 2024	Budget 2023
4	Revenus de fonctionnement	1 217 500.00	1 162 500.00
3	Charges de fonctionnement	-1 351 000.00	-1 188 000.00
Solde de fonctionnement		-133 500.00	-25 500.00
+ 380 / 381	Attributions aux réserves	1 300.00	4 200.00
+ 330 / 333	Amortissements	66 900.00	66 400.00
+ 390	Imputations internes	0.00	0.00
- 490		0.00	0.00
- 480 / 481	Prélèvements aux réserves	-25 000.00	-5 000.00
Marge d'autofinancement		-90 300.00	40 100.00

9 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 05/2023 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget de la Municipalité pour l'exercice 2024

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



O. Thévoz



La secrétaire :



Y. Michel

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz

Approuvé en séance de Municipalité le 13 novembre 2023